

Description du cours : instruction concernant l'intervention initiale en cas d'incendie et les moyens de première intervention.

Objectifs : Être en mesure de donner l'alerte et d'appliquer les premières mesures de lutte contre le feu.

Programme :

- Brève théorie de base
- Feux réels de solvants, d'huile, de gaz et de métaux
- Démonstrations d'extinction et exercices pratiques
- Utilisation des divers types d'extincteurs et de la couverture

Public : Ce cours est destiné aux :

- Chargés incendie d'entreprise
- Personnel chargé de la sécurité
- Personnel en général

Intervenants : Instructeurs professionnels.

Moyens : Ensemble de simulateurs de feux réels ; produits inflammables très faiblement polluants, extincteurs, couvertures.

Participants : Groupes de 20 personnes environ.
Une attestation SST est remise à chaque participant **présent pendant toute la durée** du cours. Pour les spécialistes MSST, ce cours compte pour **0,5** unité de formation continue (UFC).

Tenue : Vêtements de travail habituels des participants, habits adaptés au temps.

Durée : 1 h¼ environ.

Lieux, dates : En plein air, sur place asphaltée, gravillonnée ou revêtue. Voir sur le bulletin d'inscription.

Coût : CHF 75.- par participant, à régler avant le cours, contre facture.

Réduction : Certains Établissements cantonaux d'assurance immobilière subventionnent ce genre de cours. Pour les cantons de Berne et Neuchâtel, la subvention sera déduite de votre facture. Pour le canton du Jura, présenter une demande de subvention directement à l'ECA Jura.

Conditions d'admission : Seules les entreprises affiliées à la Solution de branche horlogère et microtechnique peuvent inscrire leur personnel.

Inscriptions : Au moyen du **bulletin d'inscription** (respecter les délais indiqués).
L'entreprise recevra une confirmation, les détails d'organisation et une facture.
La finance d'inscription est due si le participant ne s'est pas dédit par écrit au moins 2 semaines avant le cours.
En cas d'inscriptions trop peu nombreuses ou pour des raisons majeures, des cours peuvent être annulés. Les personnes déjà inscrites en seront averties.
En cas de forte participation, d'autres dates de cours peuvent être planifiées. Les participants concernés seront préalablement contactés par le service SST de la CP.

Contact : Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP)
Service SST
2301 La Chaux-de-Fonds
032 910 03 83 - info@cpih.ch